

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 6341

présenté par
M. Venteau

ARTICLE 61

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« jeunesse »,

insérer les mots :

« , notamment en promouvant la rencontre et les échanges entre élèves et producteurs agricoles, » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Àieux se nourrir, c'est avant tout comprendre d'où viennent les aliments que l'on consomme. C'est pourquoi il paraît pertinent aujourd'hui de permettre à tous élèves, lors de leur scolarité à l'école primaire, de participer à une sortie scolaire chez un exploitant agricole. Cette mesure de bon sens favorisera une meilleure compréhension des métiers agricoles et des enjeux liés à une alimentation durable.

Cet amendement a été élaboré avec une classe de CM2 de l'école primaire de Saint-Paul en Haute-Vienne.